

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** beko Acryl
- **Code du produit:** 230 300, 230 310, 230 310 10, 230 310 11
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Agent d'étanchéité
Chimie de construction
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
beko GmbH
Rappenfeldstr. 5, DE-86653 Monheim
Tel. +49 (0) 9091 90898-0, Fax +49 (0) 9091 90898-29
- **Service chargé des renseignements:** info@beko-group.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Poison Control Center Mainz - 24 hour emergency service – phone: +49 (0) 6131/192402
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (allemand + anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Tenir hors de portée des enfants.
EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.
Contient des produits biocides: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:** En dessous de la limite.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

Nom du produit: beko Acryl

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (désintoxication, maintien des fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Poudre d'extinction
Mousse
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

Nom du produit: beko Acryl

(suite de la page 2)

- Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
 - Tenir à l'abri de la chaleur.
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Protéger contre le gel.
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
 - Gants de polyéthylène.
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,02$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

Selon EN 166.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

Nom du produit: beko Acryl

(suite de la page 3)

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé

· valeur du pH: 7-9

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé

· Point d'éclair >420 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif

· Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé

· Pression de vapeur: Non déterminé

Densité:	1,63 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé
Cinématique:	Non déterminé

· Teneur en solvants:

VOC (CE)	0,36 %
	5,5 g/l

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage produit stable.
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

Nom du produit: beko Acryl

(suite de la page 4)

- **10.4 Conditions à éviter**
Manipuler à l'abri de la chaleur, de toute source d'inflammation, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
En général non polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale ou nationale.
Ne pas rejeter dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
L'attribution du code à partir du catalogue des déchets dépend de l'industrie dans laquelle l'utilisateur opère et des dispositions prises par le producteur de déchets avec le service environnemental approprié.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

• **Catalogue européen des déchets**

15 01 02	emballages en matières plastiques
----------	-----------------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

Nom du produit: beko Acryl

(suite de la page 5)

08 04 10 | déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | Non applicable |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | Non applicable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | Non applicable |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | Non applicable |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | Non applicable |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Régulation 1907/2006/CE, REACH
Régulation 1272/2008/CE, CLP
Régulation 2015/830/UE
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Restrictions à la commercialisation et l'utilisation de certaines substances dangereuses et des mélanges (annexe XVII, REACH):
pas de restrictions
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Aucun des composants sont répertoriés.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2019

Numéro de version 3

Révision: 16.12.2019

Nom du produit: beko Acryl

SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite de la page 6)

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Le changement de la fiche de données de sécurité résulte du changement de substances biocides. Le changement concerne la section: 2;3

FR